



Disponibilité pour élever un enfant de - 12 ans

Par **Jenna 57070**, le 17/04/2023 à 10:21

Bonjour,

Je suis fonctionnaire titulaire et envisage de solliciter une disponibilité pour élever mon enfant âgé de 5 ans. Puis-je exercer une activité rémunérée dans cette position statutaire ?

merci

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2023 à 15:53

Bonjour,

[quote]

Le fonctionnaire peut aussi **solliciter une disponibilité pour création ou reprise d'entreprise**, d'une durée maximum de deux ans.

[/quote]

Source et de plus :

<https://infos.emploipublic.fr/article/fonction-publique-le-cumul-d-activites-des-agents-publics-eea-6299>

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2023 à 15:58

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F544>

<https://fonctionpublique.delaubieravocat.fr/details-mise+en+disponibilite+dans+la+fonction+publique+quelles+conditions-218.html>

<https://www.ekie.co/fiches-pratiques/disponibilite-dans-la-fonction-publique-comment-ca-marche>

<https://www.jurisconsulte.net/fr/articles/theme-201-contentieux-de-la-disponibilite>